

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 25 février 2020*

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

*Etaient présents* : Bernard JEREZ, Norbert ALAÏMO, Christophe BOYER, Catherine GIL, Claude GOUJON, Jeanine NONROY, Fabrice VANQUATEM, Philippe VIDAL, Béatrice WILLOQUAUX, Aurélie CROMBECQUE.

*Etaient excusés* : Marie-Claire FRYDER,

*Etaient absents* : Gilles CREPEL, Hélène ANDRE, Christine ROMAIN.

*Ont donné procuration* : Marie-Claire FRYDER à Norbert ALAÏMO.

*Date de la convocation* : 18/02/2020

*Secrétaire de séance* : Béatrice WILLOQUAUX

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

**Objet : Approbation du compte administratif 2019**

L'adjoint aux finances prend la parole et présente le compte administratif 2019 :

- **Budget général** :
  - Exploitation :
    - Dépenses : 958 872.04 €
    - Recettes : 1 251 238.48 €
    - Excédent de l'exercice : 292 366.44 €
    - Report : 0.00 €
    - **Excédent global** : 292 366.44 €
  - Investissement :
    - Dépenses : 372 878.14 €
    - Recettes : 611 888.16 €
    - Excédent de l'exercice : 239 010.02 €
    - Excédent reporté : 306 372.90 €
    - **Excédent global** : 545 382.92 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget général tel que présenté ci-dessus.

**Objet : Approbation du Compte de gestion 2019 – Budget général**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2019 du trésorier, pour le budget général, strictement identique au compte administratif arrêté en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget général établi par le Trésorier, tel que présenté.

**Objet : Affectation des résultats 2019 – Budget général**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **AFFECTE** ainsi qu'il suit le résultat 2019 du budget général :
  - en dotation au cpte 1068 l'excédent d'exploitation de **292 366.44 €**,
  - en report à nouveau créditeur l'excédent d'investissement de **545 382.92 €**.

**Objet : Vote du taux des Taxes Locales Directes 2020**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, qui propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **FIXE** ainsi qu'il suit le taux des taxes locales directes pour 2020 :
  - TH : 15.79 %
  - TFB : 19.76 %
  - TFNB : 60.53 %

**Objet : Vote du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 accompagné de sa note synthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **VOTE** ainsi qu'il suit le budget primitif 2020 :

***Budget général :***

Exploitation :

- Dépenses : 1 180 590.00 €
- Recettes : 1 180 590.00 €

Investissement :

- Dépenses : 2 354 449.46 €
- Recettes : 2 354 449.46 €

**Objet : Marché mairie et médiathèque – Lot 1**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de réalisation du pôle administratif Mairie-Médiathèque, le lot 1 ayant été déclaré sans suite afin d'affiner le besoin, une nouvelle consultation a eu lieu, et après ouverture des plis, une entreprise a été retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché pour le Lot 1 : Réseaux humides, pour la construction d'une mairie et d'une médiathèque avec l'entreprise ESPINAS, pour un montant de 213 423 € HT,
- ❖ **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

**Objet : Droit de terrasses – Epicerie**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'utilisation du domaine public pour l'installation d'une terrasse, par M François QUILLET, exploitant l'épicerie du village.

En effet, ce dernier a souhaité élargir l'offre de son activité à la vente de boissons à consommer sur place.

Le Maire rappelle les précédentes délibérations fixant des droits pour « Les terrasses du Mimosas » et le « Tabac presse ». Il propose aujourd'hui de fixer le montant pour « l'épicerie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** à 200 € le droit de terrasse annuel pour « l'épicerie »,
- **DIT** que ce tarif est applicable à compter du 01 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvelle décision,

**Objet : Tarif divers**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la préparation du budget primitif, les recettes et les dépenses sont examinées au plus près ; afin d'avoir le recul nécessaire ainsi qu'une vision globale de l'évolution des produits de la commune, il propose de revoir les divers tarifs appliqués aux différents services proposés à la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention,

- ❖ **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des différents produits et services proposés à la population,

- ◆ **applicables à compter du 01 mars 2020,**

- Location des salles communales :
  - ◆ Rosaire : 100 €
  - ◆ Couvent : 250 €
  - ◆ Micocouliers : 300 €
- Droit de place :
  - ◆ Marché : 6 € par jour,
  - ◆ Véhicules ambulants (pizza, food-truck, etc...) 10 € par jour,
  - ◆ Terrasses : Mimosas : 900 €

Tabac presse : 200 €

- Marché de Noël : 5 € pour les Montpeyrousiens, 15 € pour les extérieurs, (sans changement)
- Stand lors de la Fête votive : 3 € le ml pour la durée de la Fête

⇒ Participation des enfants hors commune accueillis à l'école :

- Partie école : 300 €,
- Partie périscolaire : 200 €,

⇒ Concession dans les cimetières :

- 1 / 2 places : 1m x 2.50m : 500 € pour une durée de 50 ans,
- 2 / 4 places : 2m x 2.50m : 900 € pour une durée de 50 ans,

⇒ Columbarium : 650 € la case pour une durée de 50 ans,

⇒ Photocopies N&B : A4 : 20 cts, A3 : 30 cts

Couleur : A4 : 30 cts, A3 : 40 cts

Extrait cadastral : 0.60 cts

➤ **applicable à la rentrée scolaire 2020,**

⇒ Repas à la cantine scolaire :

- 3.50 € par enfant,

❖ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet, et notamment signer les conventions correspondantes le cas échéant.

*La séance est levée à 20h*